



Des écrivains publics motivés unis autour de leur volonté de servir les particuliers et de leur faciliter le passage de l'oral à l'écrit. Photo JB

Les Correspondances se sont poursuivies avec une rencontre des écrivains publics qui ont assuré des permanences.

## Problématiques et coulisses d'un métier non reconnu

Ils se prénomment Danièle, Nicole, Fred, Brigitte, Françoise et les autres, tous unis dans le même métier et leur passion.

Les écrivains publics ont été invités par l'Association des commerçants aux Correspondances, parce que c'est un vrai métier, pour offrir à titre gracieux leurs compétences au grand public.

Etonnant tout de même qu'un tel service œuvre dans la capitale de l'écriture, et pourtant...

### Quel public et quelles missions ?

Tout commence par des interrogations personnelles : « *J'ai un problème avec la mairie, le voisinage, une administration et je ne sais comment m'y prendre pour leur faire un courrier* ».

Danièle de répondre : « *Ça passera d'abord par des questions pour bien saisir le problème, trouver le bon*

*interlocuteur, il nous faut le maximum d'éléments concrets pour relater les faits et argumenter. Ensuite nous rédigeons ligne par ligne avec la personne et nous relisons ensemble* ».

Le plus gros de l'activité touche les particuliers, qu'il s'agisse de démêlés avec une institution, mais aussi par de la réécriture de romans, nouvelles, récits de vie, mémoires de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le plus gros problème des clients est de se faire comprendre par l'écrit.

### Formation et problématiques

Il s'agit d'une formation universitaire à partir du niveau Bac plus 3, c'est un diplôme d'Etat. « *Il faut des acquis et des compétences* » poursuit Danièle, « *et une formation à l'écoute. La relation de confiance*

*est indispensable car nous avons accès à des papiers d'ordre privés, comme des documents de surendettement. Notre attitude est amicale, mais non familière, avec une certaine distance. Les entretiens sont confidentiels et durent selon la nature du travail* ».

On vit bien de ce métier ? « *C'est un vrai problème car la rémunération est aléatoire, alors que nous sommes reconnus comme un métier utile. Il est nécessaire de reconnaître cette profession car nous avons la formation adaptée appuyée par une charte de déontologie. Cette reconnaissance relève de la dynamique sociale, c'est une continuité de service public* ».

**JEAN BANNER**